# SÉJOURS HIVER 2021-2022

**PRÉ-ACHEMINEMENT DIRECT DEPUIS LES FOYERS**

**SÉJOURS SUR-MESURE À LA DEMANDE**

**SÉJOURS EN PETITS GROUPES**

**ORGANISME À TAILLE HUMAINE**

**V.A Voyages Adaptés** vous accompagne vers **6 destinations de vacances**.
Quand évasion et plaisir riment avec sérénité et tranquillité.

voyages adaptés

LE DROIT À L'ÉVASION

# LE MOT DE V.A

C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous présentons notre brochure hiver 2021-2022 comprenant 6 destinations en France.

Pour cette nouvelle saison, nous restons fidèles à notre engagement de proposer un nombre restreint de séjours car nous privilégions la qualité à la quantité. Notre objectif est d'offrir un service personnalisé et un suivi rigoureux de la réservation à l'après-séjour.

Des sites sélectionnés avec attention, des petits groupes à taille humaine, une équipe d'encadrants expérimentés et formés, des conditions optimales de transport, des activités variées en adéquation avec le rythme de chacun sont nos garanties d'un voyage réussi.

Toute notre équipe reste disponible pour répondre à vos questions et vous aider dans le choix des séjours. N'hésitez plus, prenez contact dès à présent avec nos services.
À très bientôt sur nos séjours !

L'équipe de Voyages Adaptés

# NOTRE ÉQUIPE

**Yanaelle** s'efforce de mettre au profit de V.A Voyages Adaptés, 15 ans d'expérience dans le secteur du social et de l'accompagnement auprès des personnes en situation de handicap pour répondre au mieux aux besoins de chacun.

**Jérémie**, spécialiste des voyages sur-mesure apporte à V.A Voyages Adaptés, ses compétences et son savoir-faire pour vous proposer des séjours de qualité.

**Rémi et Justine** sont vos interlocuteurs privilégiés, ils répondront à toutes vos demandes et se feront un plaisir de vous conseiller sur nos séjours.

**Et tous nos accompagnateurs,** qui chaque saison, donnent le meilleur d'eux-mêmes pour vous faire passer des moments inoubliables.

# SOMMAIRE


| | |
|---|---|
| Informations générales | 4 • 5 |
| Grille d'autonomie | 6 |
| Organisation départs et retours | 7 |
| Séjours sur mesure | 8 |
| Formulaire sur mesure | 9 |
| Séjours | 10 |
| • Campagne | 11 • 13 |
| • Montagne | 14 |
| • Mer Océan et arrière pays | 15 |
| • À thème | 16 |
| Fiches de réservation | 17 |
| Dispositions légales | 18• 19 |



**V.A VOYAGES ADAPTES :**
65 rue Hénon- Bât B- 69004 LYON



**• Immatriculation Atout France** N°IM069120010
**• Agrément Vacances Adaptées Organisées N° 20-53**
**• Garantie financière APST de 200000 €**
**• Responsabilité civile professionnelle HISCOX n° HAPR C0148294**


## NOUS CONTACTER


**TEL. 04 72 70 10 10**
du lundi au vendredi de 9h30 à 18h.

**FAX. 04 72 70 25 87**

**MAIL.**
**contact@voyagesadaptes.com**

**SITE.**
**www.voyagesadaptes.com**


# NOS VALEURS

## Engagement

L'engagement est une valeur fondatrice et pérenne de VOYAGES ADAPTÉS. Il se situe au coeur du projet de notre organisme, notamment dans la compréhension des besoins et des attentes des personnes et l'implication forte au service de la réussite collective.

## Respect

Le respect de la personne est solidement ancré dans la culture de VOYAGES ADAPTÉS, animé depuis ses origines par une éthique forte et des valeurs humanistes profondes ! C'est aussi et surtout le respect des différences.

# NOS ATOUTS

## Transport

- **Acheminement direct sur le lieu de séjour** en minibus ou en voiture pour réduire au maximum les temps de transport (pas de car grand tourisme desservant plusieurs destinations).
- **Les départs et les arrivées se font à des heures convenables** en accord avec la disponibilité et le rythme de tous : vacanciers, familles, éducateurs et accompagnateurs (pas de départ au milieu de la nuit).
- **Minibus et voiture à disposition durant tout le séjour** avec autant de places que de participants pour une totale autonomie et une liberté de mouvement (pas de sorties au compte gouttes en car, planifiées des mois à l'avance sans concertation avec les vacanciers).
- **Déplacements sur le séjour en groupe restreint** permettant de suivre les envies et le rythme de chacun et favorisant les contacts avec l'extérieur.

## Organisation

- **Des petits groupes à taille humaine** pour une meilleure intégration de tous et des échanges privilégiés entre accompagnateurs et vacanciers.
- **Un fonctionnement en gestion libre** pour des vacances respectant le rythme du groupe dans **une ambiance conviviale et familiale** où chacun à une place et un rôle à jouer (pas d'horaires de repas et de menus imposés).
- **Des hébergements chaleureux et adaptés** pour des vacances «comme en famille» (pas de structures froides et impersonnelles).

## Gestion

- **Un suivi individualisé et rigoureux** de la réservation à l'après séjour.
- **Un encadrement formé, préparé et assisté par des professionnels** de l'éducation spécialisée et des vacances adaptées.
- **Un protocole sanitaire rigoureux** comprenant:
  - des piluliers sécurisés fournis par nos soins.
  - un partenariat avec les professionnels de santé sur tous nos séjours.
  - un encadrement sensibilisé à la gestion et au suivi des traitements.

## Intégrité

Pour VOYAGES ADAPTÉS, l'intégrité correspond tout simplement à la cohérence entre la parole et l'action. Cette valeur guide chacune de nos pratiques, favorisant ainsi la responsabilité, l'honnêteté, la transparence et l'équité dans chacun de nos échanges.

## Qualité

Nous sommes très exigeants envers nous-même, nos prestations et nos collaborateurs. pour nous, l'optimisation constante de nos services est une évidence. Notre réussite se mesure à la satisfaction de nos vacanciers.

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## COMMENT S'INSCRIRE ?

**1** **Évaluez votre autonomie** à l'aide de la grille ci-joint.

**2** **Sélectionnez votre séjour** en consultant les pages séjours et le tableau récapitulatif.

**3** **Procédez à la réservation**

- Appelez notre service réservation au **04 72 70 10 10** pour vérifier la disponibilité du séjour choisi et poser une option valable 48h.
- Complétez la fiche de réservation (à remplir directement en ligne sur **www.voyagesadaptes.com** ou à détacher en fin de brochure ou à télécharger sur le site internet)
- Renvoyez la fiche de réservation:
  - Soit en remplissant directement la fiche sur **le site internet**
  - Soit par email à **contact@voyagesadaptes.com**
  - Soit par fax au **04 72 70 25 87**

⚠ Dans un souci de préservation de l'environnement et pour accélérer le traitement de votre dossier, nous privilégions les échanges d'informations par e-mail. N'oubliez pas d'indiquer une adresse e-mail valide sur la fiche de réservation.

Important : A la réception de la fiche de réservation vous disposez de 7 jours pour vous rétracter. Passé ce délai, la réservation est considérée comme ferme et définitive.

**4** **Confirmation d'inscription**

Après validation de votre réservation par nos services, vous devez nous faire parvenir le dossier d'inscription dûment complété avec tous les documents demandés, accompagné d'un acompte d'un montant de **500 € et des assurances souscrites** à régler par chèque ou par virement bancaire sous **15 jours**.

Vous trouverez le dossier d'inscription sur le mail de validation envoyé par VOYAGES ADAPTÉS. Il est aussi téléchargeable sur notre site internet « rubrique inscription ». Un envoi par courrier est possible sur demande.

**5** **Suivi du dossier**

A réception de votre dossier d'inscription complet et de l'acompte, nous vous adresserons votre facture dans un délai de **15 jours**.

Vous recevrez votre carnet de voyage comprenant les informations sur votre séjour (adresse, informations pratiques...), vos rendez-vous de départ et retour, un badge, des étiquettes de bagages, les piluliers hebdomadaires, un pilulier journalier et une fiche trousseau, **15 jours** au plus tard avant le départ.

⚠ **Le solde de votre séjour est à régler au plus tard 45 jours avant le départ**

## COORDONNÉES BANCAIRES POUR VIREMENT ACOMPTE ET SOLDE

IMPORTANT : préciser le nom du vacancier et son lieu de séjour.

| 13825 | 00200 | 08008491970 | 60 | CE RHONE ALPES |
|---|---|---|---|---|
| c/étab | c/guichet | n/compte | c/rice | domiciliation |

**IBAN**

| FR76 | 1382 | 5002 | 0008 | 0084 | 9197 | 060 |
|---|---|---|---|---|---|---|

**BIC**

| C | E | P | A | F | R | P | P | 3 | 8 | 2 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

## TRAITEMENT MÉDICAL

Nous vous fournissons des piluliers hebdomadaires sécurisés couvrant la totalité du séjour ainsi qu'un « pilulier journalier » pour la journée de départ.

**Lors du transport aller**, le traitement de la journée devra être placé dans le « pilulier journalier » déposé dans la pochette VA.
**Pendant le séjour**, les traitements devront être préparés dans les piluliers hebdomadaires pour toute la durée du séjour.

Pour tout changement de traitement médical entre l'envoi du dossier et le début du séjour, NE PAS OUBLIER de nous fournir la nouvelle prescription médicale.

La distribution des traitements médicaux se fera par l'équipe d'encadrement qui a pour mission de veiller scrupuleusement à la bonne marche à suivre.

## ARGENT PERSONNEL

Pour éviter tout problème (vol, perte...), nous vous conseillons vivement de nous faire parvenir l'argent personnel (par chèque ou virement ). Un décompte justificatif vous sera remis en fin de séjour pour les vacanciers n'ayant pas d'autonomie financière.

Le chèque ou virement devra nous parvenir au plus tard **un mois avant le début du séjour**. VOYAGES ADAPTÉS ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l'argent qui n'aura pas été confié par chèque ou par virement.

## COORDONNÉES BANCAIRES réservées au virement « argent personnel »

**IMPORTANT** : Préciser le nom du vacancier et son lieu de séjour.

| 13825 | 00200 | 08008491970 | 60 | CE RHONE ALPES |
|---|---|---|---|---|
| c/étab | c/guichet | n/compte | c/rice | domiciliation |

**IBAN**

| FR76 | 1382 | 5002 | 0008 | 0084 | 9197 | 060 |
|---|---|---|---|---|---|---|

**BIC**

| C | E | P | A | F | R | P | P | 3 | 8 | 2 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

## ORGANISATION QUOTIDIENNE

Les participants peuvent être amenés, s' ils le souhaitent, à aider à la prise en charge de la vie quotidienne notamment au moment de la préparation des repas, c'est pour chacun une bonne occasion de prendre des responsabilités, apprendre à s'organiser, et devenir toujours plus autonome.
Le nombre de participants est volontairement limité sur chacun de nos séjours, pour privilégier les relations humaines et l'intégration dans un environnement naturel propice à la détente et dans une ambiance chaleureuse et conviviale.
L'ensemble de nos équipes d'accompagnateurs veille à la santé de chacun et tout particulièrement à un bon équilibre alimentaire et une bonne hygiène corporelle.

## ENCADREMENT

Tous nos directeurs et accompagnateurs sont recrutés pour leurs qualités relationnelles, d'écoute et d'animation. Ils sont issus pour la plupart des formations des métiers du social (éducateur spécialisé, moniteur éducateur, AMP, assistante sociale, infirmière...). Ils reçoivent une formation spécifique mettant à leur disposition tous les outils nécessaires à la parfaite réussite de chaque séjour.

Nous avons parfaitement conscience que la bonne conduite d'un séjour dépend à 80% de son encadrement, c'est pourquoi le recrutement et la formation de nos équipes d'encadrement sont pour nous, une priorité.

## HÉBERGEMENT

Nos implantations sont sélectionnées en veillant tout particulièrement à la qualité du cadre de vie et au confort matériel des participants. Dans la mesure du possible nous évitons les couchages en lits superposés et nous veillons à ce que chacun ait un espace d'intimité.

## INFORMATIONS POUR LES COUPLES

Pour répondre aux attentes des personnes voyageant en couple, nos hébergements ont été sélectionnés pour les accueillir dans les meilleures conditions. Il est nécessaire de nous en informer à l'inscription pour prévoir une parfaite installation. Une remise de 50€/couple est accordée sur certains séjours pour les vacanciers partageant un lit double (offre non cumulable).

## LES ACTIVITÉS

En dehors d'un programme d'activités prévues et programmées, nous faisons figurer dans notre brochure des "activités et loisirs possibles".
Il appartient à l'équipe d'encadrement d'élaborer sur place un projet d'activités avec toutes les personnes présentes sur le séjour en alternant des temps d'activités et des temps de repos. Chacun a le droit ou non de participer selon ses capacités et ses envies.

## TRANSPORT

Nous accordons une importance particulière à ce que les vacanciers passent le moins de temps possible dans les transports. C'est pourquoi l'acheminement sur le lieu de séjour se fait en minibus et non en car grand tourisme pour permettre d'effectuer un trajet le plus direct possible.
Il y a autant de places dans les véhicules que de vacanciers sur le lieu de séjour pour faciliter les déplacements sur place.

## ORGANISATION DES DÉPARTS ET RETOURS

Dans le but de faciliter l'organisation des jours de départs et de retours et permettre à tous (vacanciers, équipes éducatives, famille) de passer le moins de temps possible dans les transports, VOYAGES ADAPTES vous propose des options de pré-acheminements gratuits qui vous sont détaillées en page n°6.

## POINT DE RENDEZ-VOUS

L'ensemble des départs et retours sur nos séjours se font depuis Lyon.
Un accueil sur le lieu de séjour est possible, le préciser lors de la réservation.

## SITUATION SANITAIRE

Selon l'évolution de la situation sanitaire et les recommandations de la DGCS, nous nous adapterons pour appliquer et respecter un protocole sanitaire et les gestes barrières afin d'assurer la sécurité de tous les participants.
Nos équipes d'animateurs/accompagnateurs seront formées et sensibilisées à la Covid-19. Nous fournirons tous les équipements de protection pour le bon déroulement des séjours (gel hydroalcoolique, masques chirurgicaux, gants…)

Nos séjours s'adressent à des adultes porteurs d'un handicap mental de bonne, moyenne et petite autonomie sans problème de comportement grave pouvant nuire aux autres ou à eux-mêmes. À défaut, la réservation peut être annulée à tout moment. Cette démarche est garante du bien être des participants et de la qualité de nos séjours.

VOYAGES ADAPTÉS se réserve le droit de refuser toute demande de réservation considérée comme non conforme au degré de handicap compatible avec la vie collective, ou non adaptée aux activités proposées. Toute information erronée ou insuffisante, ou tout handicap supérieur à l'accessibilité aux activités entraînera :

- soit une tarification supérieure à celle prévue (encadrement supplémentaire)
- soit un refus au départ sur simple constatation
- soit un renvoi au cours du séjour
- soit une hospitalisation si nécessaire sur avis médical et ce sans pouvoir prétendre à remboursement même partiel.

NOUS ACCEPTONS LES CHEQUES VACANCES
N°convention 340031E001

CHÈQUE-VACANCES

Une commission de traitement de 2% sera retenue sur le montant des chèques vacances.

# GRILLE D'AUTONOMIE

A1 A2 A3 B1 B2 B3 C1 C2 C3

L'autonomie indiquée dans les descriptifs des séjours se réfère à la grille suivante. N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficulté d'évaluation ou pour toute demande de précision complémentaire.
Nous insistons sur le fait que nos séjours soient les plus homogènes possibles, de ce fait, nous nous réservons le droit de refuser l'inscription d'un vacancier, après étude du dossier d'inscription. Nous vous remercions donc de veiller lors du choix du séjour à ce que son autonomie corresponde aux critères d'accueil.

| | | |
|---|---|---|
| **A1 :** Bonne Autonomie, dynamique<br>**Accompagnement Discret**<br>• La personne n'a besoin ni d'aide ni de stimulation dans les actes de la vie quotidienne, ou uniquement pour la prise des médicaments et la gestion de l'argent de poche.<br>• Personne participant de façon active au séjour<br>• Pas de problème moteur, peu fatigable | **A2 :** Bonne Autonomie, fatigable<br>**Accompagnement Discret**<br>• La personne n'a besoin ni d'aide ni de stimulation dans les actes de la vie quotidienne, ou uniquement pour la prise des médicaments et la gestion de l'argent de poche.<br>• Personne participant de façon active au séjour<br>• Fatigable, mais peut faire de petites promenades et monter dans un minibus sans aide et sans appareillage. | **A3 :** Bonne Autonomie, très fatigable<br>**Accompagnement Discret**<br>• La personne n'a besoin ni d'aide ni de stimulation dans les actes de la vie quotidienne, ou uniquement pour la prise des médicaments et la gestion de l'argent de poche.<br>• Personne participant de façon active au séjour<br>• Très fatigable. Problèmes moteurs nécessitant l'aide ponctuelle d'un tiers voire d'un appareillage pour les longues sorties. |
| **B1 :** Moyenne Autonomie, dynamique<br>**Accompagnement Actif**<br>• La personne a besoin d'être stimulée ou aidée partiellement dans les actes de la vie courante (prise de médicaments, argent de poche, activités, toilette,…).<br>• Personne ayant besoin d'être sollicité pour participer à la vie du séjour<br>• Pas de problème moteur, peu fatigable | **B2 :** Moyenne Autonomie, fatigable<br>**Accompagnement Actif**<br>• La personne a besoin d'être stimulée ou aidée partiellement dans les actes de la vie courante (prise de médicaments, argent de poche, activités, toilette,…).<br>• Personne ayant besoin d'être sollicité pour participer à la vie du séjour<br>• Fatigable, mais peut faire de petites promenades et monter dans un minibus sans aide et sans appareillage. | **B3 :** Moyenne Autonomie, très fatigable<br>**Accompagnement Actif**<br>• La personne a besoin d'être stimulée ou aidée partiellement dans les actes de la vie courante (prise de médicaments, argent de poche, activités, toilette,…).<br>• Personne ayant besoin d'être sollicité pour participer à la vie du séjour<br>• Très fatigable. Problèmes moteurs nécessitant l'aide ponctuelle d'un tiers voire d'un appareillage pour les longues sorties. |
| **C1 :** Autonomie relative, peu fatigable<br>**Aide et accompagnement renforcé**<br>• La personne a besoin d'être stimulée et aidée dans les actes de la vie quotidienne (prise de médicaments, argent de poche, toilette, habillement...).<br>• Personne ayant besoin d'être aidé pour participer à la vie du séjour<br>• Pas de problème moteur, peu fatigable | **C2 :** Autonomie relative, fatigable<br>**Aide et accompagnement renforcé**<br>• La personne a besoin d'être stimulée et aidée dans les actes de la vie quotidienne (prise de médicaments, argent de poche, toilette, habillement...)<br>• Personne ayant besoin d'être aidé pour participer à la vie du séjour<br>• Problème moteur peu handicapant, mais nécessitant l'aide ponctuelle d'un tiers pour faire de petites balades, monter les escaliers et monter dans un minibus. | **C3 :** Autonomie relative, très fatigable<br>**Aide et accompagnement renforcé**<br>• La personne a besoin d'être stimulée et aidée dans les actes de la vie quotidienne (prise de médicaments, argent de poche, toilette, habillement...)<br>• Personne ayant besoin d'être aidé pour participer à la vie du séjour<br>• Très fatigable. Problèmes moteurs nécessitant l'aide ponctuelle d'un tiers voire d'un appareillage pour les longues sorties. |

# ORGANISATION DES DÉPARTS ET DES RETOURS

Dans le but de faciliter l'organisation des jours de départ et de retour et permettre à tous (vacanciers, familles, équipes éducatives,) de passer le moins de temps possible dans les transports, nous vous proposons 4 options:

## 1 VOUS HABITEZ LES RÉGIONS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES & BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

### A PRE-ACHEMINEMENT GRATUIT A PARTIR DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

Nous vous proposons de venir vous chercher et vous ramener directement sur votre établissement:

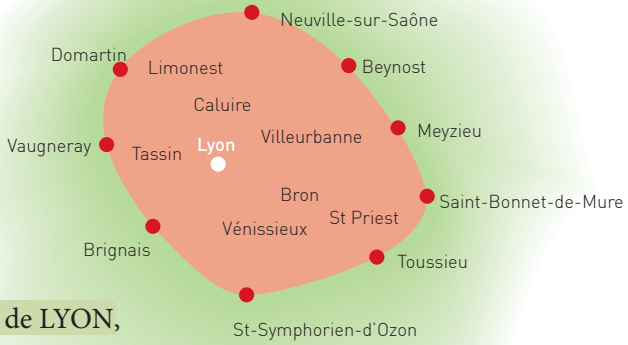


Conditions:

- Si votre établissement se trouve dans le Grand Lyon (voir carte ci-contre), le pré-acheminement gratuit est possible à partir de 5 personnes du même foyer inscrites **pour les mêmes dates de séjour.**

- Si votre établissement se trouve à moins de 1h30 heures de LYON, le pré-acheminement gratuit est possible à partir de 5 personnes du même foyer inscrites **pour les mêmes dates de séjour.**

---

### B PRE-ACHEMINEMENT GRATUIT A PARTIR D'UNE DES VILLES DE REGROUPEMENT (voir carte ci-contre):

Nous organisons des regroupements dans les principales villes de la région Rhône-Alpes.
Les lieux de RDV et les horaires de convocation vous seront communiqués au plus tard 1 mois avant le début du séjour.

---

### C RENDEZ-VOUS DIRECTEMENT AU POINT DE RALLIEMENT A LYON

Les départs et les retours sur nos séjours se font à partir de LYON.
Le lieu de RDV et les horaires de convocation vous seront communiqués au plus tard 1 mois avant le début du séjour.

---

### D RENDEZ-VOUS A LA GARE DE LYON LA PART-DIEU

(Accompagnement par le service «Accès Plus» de la SNCF) pour les personnes arrivant en train par leurs propres moyens.

# SÉJOURS **SUR-MESURE**

## CONSTRUISONS ENSEMBLE VOTRE PROJET ET TRANSFORMONS-LE EN SÉJOUR UNIQUE !

**Les séjours sur-mesure** s'adressent **à tout le monde** et peuvent être réalisés **à tout moment de l'année**.

Ils sont le meilleur moyen de répondre aux attentes de chacun, que ce soit, pour des besoins d'encadrements spécifiques, pour des raisons financières ou bien si le projet de vacances n'est pas proposé dans les séjours catalogues.

### ETAPE 1 : Prise de contact

Quel est le projet ?
Pour qui ?
Combien de personnes ?
Quand ?
Combien de temps ?

- **Nous évaluons ensemble vos besoins en prenant en compte :**

- Les profils
- Les niveaux d'autonomie
- Les souhaits de destinations et d'activités
- Les moyens financiers

Voir fiche de projet ci-contre

### ETAPE 2 : Création du projet

- **Nous trouvons pour vous :**

- L'hébergement et les activités adaptées
- Les accompagnateurs qualifiés
- Les transports adaptés

- **Choix entre différentes propositions de séjour**
- **Echange avec les équipes éducatives**

### ETAPE 3 : Finalisation du projet

Validation auprès des tutelles
Rencontre avec les résidents et présentation des séjours possible

### ETAPE 4 : Bilan post-séjour

Nous vous proposerons une rencontre afin d'effectuer un bilan du séjour pour chaque vacancier.

### Pour plus d'information contactez-nous :


Par téléphone : **04 72 70 10 10** / Par Fax : **04 72 70 25 87**
Par Mail : **contact@voyagesadaptes.com**
Ou rendez-vous sur notre site internet :
**www.voyagesadaptes.com**

# FICHE DE PROJET
## SEJOUR SUR MESURE

## INSCRIPTION

Nom du foyer ou de l'association : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél : ..... Fax : .....

Email : .....

Personne à contacter : .....

## LE PROJET

Nombre de vacanciers : ..... Nombre d'accompagnateurs : .....

Durée du séjour (en jours) : .....

Dates du séjour : .....

Distance maximum du foyer (en heure) : .....

## LA THÉMATIQUE DU SÉJOUR

❑ **Séjour à la mer**

❑ **Séjour à la campagne**

❑ **Séjour à la montagne**

❑ **Séjour à thème (si choisi, lequel) :**

.....

## LE TRANSPORT

❑ **Mise à disposition des véhicules par Voyages Adaptés**

❑ **Prêt de véhicules du foyer ou de l'association**

## L'HÉBERGEMENT

Avez-vous des besoins spécifiques (chambres en rez-de-chaussée, accessibilité PMR…) ?

.....

À : ..... Le / /

Nom : .....

Signature :

# NOS SÉJOURS

| | | SÉJOUR | DU 23/12/21 AU 02/01/22 | DU 26/12/21 AU 02/01/22 | AUTONOMIE | PAGE |
|---|---|---|---|---|---|---|
| CAMPAGNE | 1 | **MERY SUR SEINE :** FÊTES DE FIN D'ANNÉE ET MARCHÉ DE NOËL DE REIMS | 1319 € | | A1-B1-A2-B2 | 11 |
| | 2 | **SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE :** DÉCOUVERTE DES ANIMAUX DE LA LOZÈRE | NEW 1329 € | | A2-²B2 | 12 |
| | 3 | **MESPLES :** SÉJOUR CALME ET REPOS À LA CAMPAGNE | | 1199 € | A2-B2 | 13 |
| MONTAGNE | 4 | **VULBENS :** À LA RENCONTRE DES CHIENS DE TRAINEAUX | | 1239 € | A1-B1-A2-B2 | 14 |
| MER / OCEAN ET ARRIERE PAYS | 5 | **FAYENCE :** DÉCOUVERTE DES VILLAGES PERCHÉS DE LA MÉDITÉRANNÉE | 1299 € | | A1-A2 | 15 |
| À THÈME | 6 | **DIOU :** SÉJOUR BIEN-ÊTRE ET DÉTENTE | NEW | 1229 € | A1-A2 | 16 |

# CARTE DE **LOCALISATION**

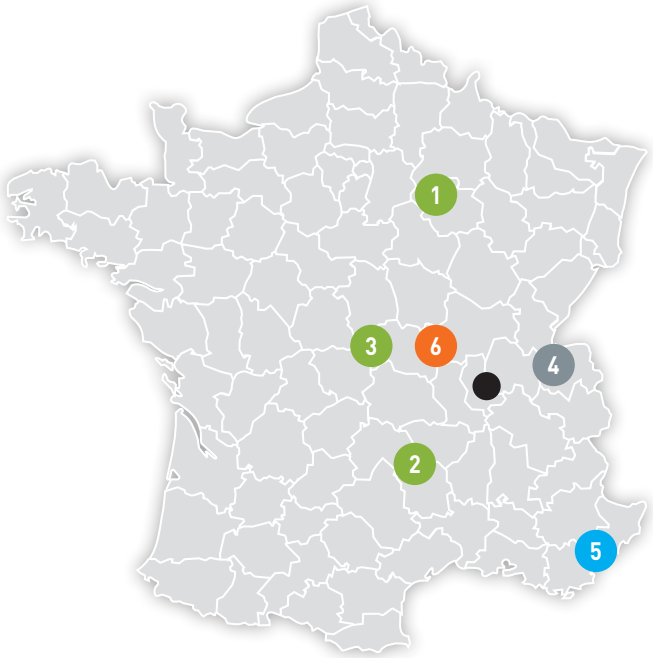


LÉGENDE

Escalier | Lits superposés | Ascenseur | Couple | Capacité fauteuils | Piscine sur place | Chambre individuelle sur demande à la réservation

**MERY SUR SEINE** / AUBE

11 JOURS

# SÉJOUR SPÉCIAL FÊTES DE FIN D'ANNÉE ET DÉCOUVERTE DU MARCHÉ DE NOËL DE REIMS !

Séjournez dans un gîte au cœur d'une ferme et d'un centre équestre.

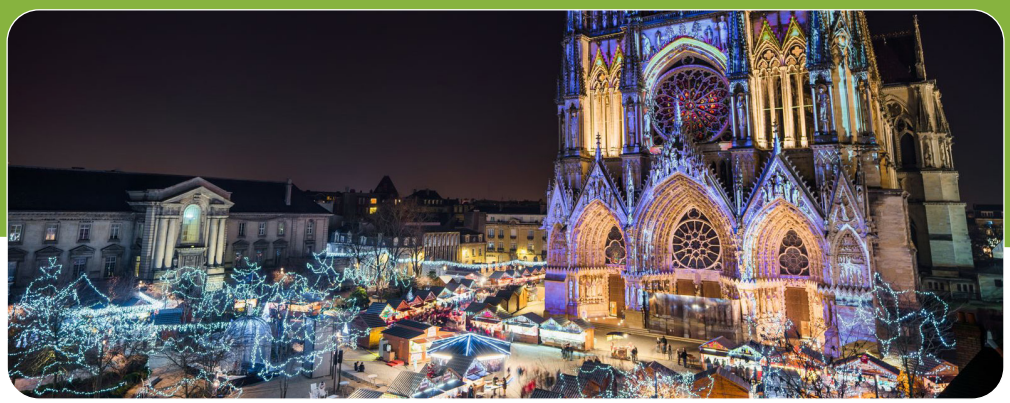

## VOUS SITUER

AUBE /// 10

## HÉBERGEMENT

**SITUATION** A 30 km de Troyes, ce gîte intégré dans un corps de ferme est situé dans la vallée de la Seine.

**ÉQUIPEMENT** Grand gîte avec au total 8 chambres de 2 à 4 personnes avec chacune sanitaires privés. Au RDC, cuisine toute équipée, salle à manger, espace salon avec TV. À l'extérieur, terrasse et jardin. Une multitude d'activités sont proposées sur place.

## RESTAURATION

Restauration assurée par l'équipe, aidée des vacanciers le souhaitant. Une sortie restaurant est organisée en fin de séjour.

## LES ACTIVITÉS PRÉVUES ET PROGRAMMÉES

- **Découverte du célèbre marché de Noël de Reims,** 3ème plus grand marché de Noël de France ! Découvrez les spécialités régionales, l'artisanat local et les gourmandises de fêtes.
- **1 demi-journée découverte de l'équithérapie** : rencontre avec les chevaux, pansage, brossage et médiation encadrés par des monitrices diplômées d'état.
- **Visite d'une ferme pédagogique sur place :** approche des animaux de la ferme, nourrissage et explications sur leur mode de vie.
- **Repas de fête et animations pour Noël et le Réveillon de la Saint Sylvestre.**

## LES AUTRES ACTIVITÉS ET LOISIRS POSSIBLES

- **Visite de la ville de Troyes** et de son patrimoine.
- **Découverte des marchés locaux** et dégustation des produits de la région.

## VOTRE SÉJOUR

Autonomie :

A1 B1 A2 B2

Lieu :
Gîte

Participants :
16 personnes

Encadrement :
4 accompagnateurs dont 1 directeur

Véhicules :
2 minibus et 1 voiture

Durée du voyage :
4h00

Période :
du 23/12/2021 au 02/01/2022

## À SAVOIR

- SÉJOUR ADAPTÉ À TOUS LES RYTHMES
- ÊTRE CAPABLE DE MONTER ET DESCENDRE LES ESCALIERS (ACCÈS AUX CHAMBRES À L'ÉTAGE)
- RYTHME : MODÉRÉ

**PRIX DU SÉJOUR : 1319€**

**SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE** / LOZÈRE

11 JOURS

# À LA DÉCOUVERTE DES ANIMAUX DE LA LOZÈRE

NEW

Profitez des joies des festivités face aux lacs et montagnes d'Occitanie !

## VOUS SITUER

LOZÈRE /// 48

## HÉBERGEMENT

**SITUATION** Situé à 40km de Mende, ce gîte est au cœur de Saint Alban sur Limagnole, ancienne forteresse de la province du Gévaudan. Ouvert depuis peu, vous pourrez profiter d'une décoration moderne et de chambres confortables.

**ÉQUIPEMENT** Récent gîte avec 8 chambres au total, de 1 à 3 personnes avec chacune sanitaires privés. Au rez-de-chaussée, cuisine toute équipée, salle à manger, espace salon et accès à l'espace extérieur.

## RESTAURATION

La restauration est assurée par l'équipe, aidée des vacanciers le souhaitant. Une sortie restaurant est organisée en fin de séjour.

## LES ACTIVITÉS PRÉVUES ET PROGRAMMÉES

- **Visite en traîneau des Bisons d'Europe :** place à la neige et l'enchantement de la réserve sauvage en période hivernale. (En fonction de l'enneigement).
- **Rencontre avec les Loups du Gévaudan :** profitez d'une ambiance magique propice pour découvrir les Loups et d'une vue imprenable pour observer les troupeaux.
- **Visite du château de Saint Alban sur Limagnole :** visite des expositions temporaires abritées par la forteresse.
- **Découverte des marchés de Noël de la région.**
- **Repas de fête et animations pour Noël et le Réveillon de la Saint Sylvestre.**

## LES AUTRES ACTIVITÉS ET LOISIRS POSSIBLES

- **Visite d'une ferme pédagogique :** rencontre avec les animaux.
- **Visite de la ville de Mende** et découverte de son patrimoine.
- **Scénovision :** Découverte de la ville à travers un jeu d'images et de décors.

## VOTRE SÉJOUR

Autonomie :

A2 B2

Lieu :
Gîte

Participants :
12 personnes

Encadrement :
3 accompagnateurs dont 1 directeur

Véhicules :
2 minibus

Durée du trajet :
3h20

Période :
du 23/12/2021 au 02/01/2022

## À SAVOIR

- **SÉJOUR ADAPTÉ AUX PERSONNES FATIGABLES**
- **ÊTRE CAPABLE DE MONTER ET DESCENDRE LES ESCALIERS (ACCÈS AUX CHAMBRES À L'ÉTAGE)**
- **RYTHME : CALME**

**PRIX DU SÉJOUR : 1329€**

**MESPLES** / ALLIER

1 SEMAINE

# SÉJOUR CALME ET REPOSANT À LA CAMPAGNE !

Séjournez dans un magnifique écogite de plain-pied.

VOUS SITUER

ALLIER /// 03

## HÉBERGEMENT

**SITUATION** Situé à proximité du sentier des Maîtres Sonneurs, l'hébergement se trouve à Mesples en Auvergne. Cette commune saura vous charmer grâce à ses paysages vallonnés, ses prairies et ses forêts.

**EQUIPEMENT** Ce gîte entièrement de plain-pied est composé de 5 chambres de 3 à 4 personnes. Il a été construit dans une démarche environnementale « Eco-gîte » et bénéficie du label « Tourisme et Handicap ». Il comprend une cuisine à l'américaine, une grande salle à manger avec coin salon.

## RESTAURATION

Cuisine et service assurés par l'équipe, aidée des vacanciers le souhaitant. Une sortie restaurant est organisée en fin de séjour.

## LES ACTIVITÉS PRÉVUES ET PROGRAMMÉES

- **Visite d'une ferme pédagogique :** entrez dans la chèvrerie, découvrez la traite, le soin aux animaux et les différentes étapes de la fabrication du fromage !
- **Visite du MuPop :** Entrez en fête à travers la découverte des plus grands classiques de la musique populaire.
- **Activités manuelles sur le gîte** (peinture, dessin, création de bijoux…).
- **Repas de fête et animations pour le Réveillon de la Saint Sylvestre.**

## LES AUTRES ACTIVITÉS ET LOISIRS POSSIBLES

- **Visite d'une miellerie** et découverte de la préparation du miel de la ruche au pot. Dégustation des produits sur place (bonbons, nougats, pain d'épices…).
- **Découverte des marchés locaux** dans les villages alentours.

## VOTRE SÉJOUR

Autonomie :

A2 B2

Lieu :
Gîte

Participants :
11 personnes

Encadrement :
3 accompagnateurs dont 1 directeur

Véhicules :
2 minibus

Durée du voyage :
3h00

Période :
du 26/12/2021 au 02/01/2022

## À SAVOIR

- SÉJOUR CALME ET REPOSANT
- SÉJOUR ADAPTÉ À DES PERSONNES FATIGABLES
- GÎTE DE PLAIN-PIED
- RYTHME : CALME

PRIX DU SÉJOUR : **1199€**

**VULBENS** / HAUTE SAVOIE

1 SEMAINE

# À LA RENCONTRE DES CHIENS DE TRAÎNEAUX

À bord de votre traîneau, partez à la découverte des paysages montagneux de la Haute Savoie

VOUS SITUER
HAUTE SAVOIE /// 74

## HÉBERGEMENT

**SITUATION** Cet hébergement se trouve au cœur du village, il est parfaitement situé entre Annecy et Genève, à 25 km de la frontière suisse.

**ÉQUIPEMENT** Cette grande maison rénovée se compose d'une vingtaine de chambres de 2 à 4 personnes (avec salle de bain privative), d'une cuisine professionnelle, d'une grande salle à manger et d'une salle de jeux équipée de matériel d'activités.

## RESTAURATION

Restauration assurée par l'équipe, aidée des vacanciers le souhaitant. Une sortie restaurant est organisée en fin de séjour.

## LES ACTIVITÉS PRÉVUES ET PROGRAMMÉES

- **Rencontre avec des chiens de traineaux :** présentation de la meute, approche, caresse des chiens et balade en traineau.
- **Activité hivernale de plein air :** luge, balade en raquette, (en fonction de l'enneigement).
- **Découverte de la ville d'Annecy :** Découvrez le charme de la petite Venise des Alpes et ses produits régionaux que vous pourrez déguster au bord du lac.
- **Repas de fête et animations pour le Réveillon de la Saint Sylvestre.**

## LES AUTRES ACTIVITÉS ET LOISIRS POSSIBLES

- **Découverte des festivités de la ville de Genève :** illuminations, animations, marchés de Noël, dégustation de produits locaux.
- **Découverte d'Yvoire et sa cité médiévale.**

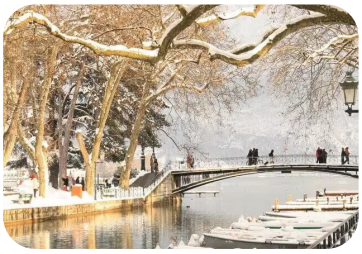

## VOTRE SÉJOUR

Autonomie :
A1 B1 A2 B2

Lieu :
Gîte

Participants :
16 personnes

Encadrement :
4 accompagnateurs dont 1 directeur

Véhicules :
2 minibus et une voiture

Durée du trajet :
1h30

Période :
du 26/12/2021 au 02/01/2022

## À SAVOIR

- SÉJOUR ADAPTÉ À TOUS LES RYTHMES
- ASCENSEUR SUR LE LIEU D'HÉBERGEMENT
- RYTHME : MODÉRÉ

PRIX DU SÉJOUR : **1239€**

du 23/12/2021 au 02/01/2022

**FAYENCE** / VAR

11 JOURS

# DÉCOUVERTE DES VILLAGES PERCHÉS DE LA MÉDITERRANÉE

Profitez du soleil et des charmes de la Provence dans une belle résidence avec piscine chauffée !

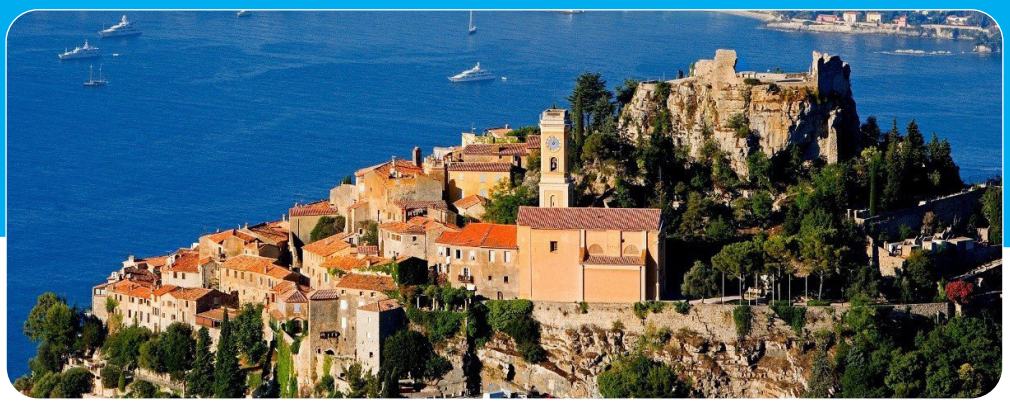

## VOUS SITUER

VAR /// 83

## HÉBERGEMENT

**SITUATION** Au milieu des villages perchés de l'arrière-pays Varois, vous serez logés dans une résidence composée de belles villas aux façades colorées.

**ÉQUIPEMENT** 2 grandes villas 10/12 personnes avec chacune, au RDC, un séjour avec canapé, 3 chambres de 2 personnes, une salle de bain et une douche. A l'étage, 2 chambres avec lit double, 2 salles de bains et une baignoire balnéo.

## RESTAURATION

La restauration est assurée par l'équipe, aidée des vacanciers le souhaitant. Une sortie restaurant est organisée en fin de séjour.

## LES ACTIVITÉS PRÉVUES ET PROGRAMMÉES

- **Visite de la ville de Grasse et ses célèbres parfumeries :** Vivez une expérience olfactive inoubliable au cœur de la ville aux mille senteurs.
- **Découverte de la station balnéaire de Saint-Raphaël :** à bord d'un petit train touristique parcourez le centre-ville et son vieux port.
- **Visite du Parc Zoologique de Fréjus :** découvrez une grande diversité d'animaux (éléphants, pandas, loups, etc.).
- **Balades autours du Lac de Saint Cassien :** Profitez de la douceur hivernale pour longer le lac et admirez les magnifiques paysages varois.
- **Découverte des animations nocturnes** de fin d'année à Cannes.
- **Repas de fêtes et animations pour Noël et le Réveillon de la Saint Sylvestre.**

## LES AUTRES ACTIVITÉS ET LOISIRS POSSIBLES

- **Baignade dans la piscine chauffée** de la résidence.
- **Marchés locaux** et dégustation des produits régionaux.

## VOTRE SÉJOUR

**Autonomie :**

A1 A2

Lieu :
Résidence hôtelière

Participants :
12 personnes

Encadrement :
3 accompagnateurs dont 1 directeur

Véhicules :
2 minibus

Durée du trajet :
4h30

Période :
du 23/12/2021 au 02/01/2022

## À SAVOIR

- **SÉJOUR ADAPTÉ AUX PERSONNES AUTONOMES**
- **ÊTRE CAPABLE DE MONTER ET DESCENDRE LES ESCALIERS (ACCÈS AUX CHAMBRES À L'ÉTAGE)**
- **RYTHME : MODÉRÉ**

**PRIX DU SÉJOUR : 1299€**

du 26/12/2020 au 02/01/2021

**DIOU** / ALLIER

1 SEMAINE

NEW

# SÉJOUR BIEN-ÊTRE ET DÉTENTE !

Commencez la nouvelle année dans une ambiance calme et détendue grâce aux bienfaits des eaux thermales de Bourbon Lancy !

## VOUS SITUER

ALLIER /// 03

## HÉBERGEMENT

**SITUATION** Situé à 15km de Bourbon Lancy et de ses eaux thermales, vous pourrez bénéficier d'une situation géographique idéale entre sérénité et visite de patrimoine.

**EQUIPEMENT** Ce gîte situé dans un écrin de verdure se compose de 5 chambres de 2 à 4 personnes (avec salle de bain privative), d'une cuisine équipée, d'une grande salle à manger et d'une salle de jeux.

## RESTAURATION

La restauration est assurée par l'équipe, aidée des vacanciers le souhaitant. Une sortie restaurant est organisée en fin de séjour.

## LES ACTIVITÉS PRÉVUES ET PROGRAMMÉES

- **Relaxez-vous dans les eaux thermales de Bourbon Lancy :** Accès aux différents espaces aquatiques : jacuzzi, hammam, sauna...
- **Massage bien-être aux huiles essentielles :** Profitez d'une demi-journée de massage à domicile, adapté aux besoins de chacun.
- **Visite de la ville de Bourbon Lancy et de son patrimoine :** savoir-faire local, découverte de la cité médiévale.
- **Atelier expression corporelle :** éveil des sens et relaxation. Massage bien-être aux huiles essentielles : Profitez d'une demi-journée de massage à domicile, adapté aux besoins de chacun.
- **Repas de fête et animations pour le Réveillon de la Saint Sylvestre.**

## LES AUTRES ACTIVITÉS ET LOISIRS POSSIBLES

- **Médiation animale :** ateliers manuels au sein d'une ferme et balades avec des poneys.
- **Découverte des marchés locaux.**

## VOTRE SÉJOUR

**Autonomie :**

A1 A2

Lieu :
Gîte

Participants :
12 personnes

Encadrement :
3 accompagnateurs dont 1 directeur

Véhicules :
2 minibus

Durée du voyage :
2h00

Période :
du 26/12/2020 au 02/01/2021

## À SAVOIR

- **SÉJOUR ADAPTÉ AUX PERSONNES AUTONOMES**
- **ÊTRE CAPABLE DE MONTER ET DESCENDRE LES ESCALIERS (ACCÈS AUX CHAMBRES À L'ÉTAGE)**
- **RYTHME : CALME**

**PRIX DU SÉJOUR : 1229€**

# FICHE DE RÉSERVATION

voyages adaptés
LE DROIT À L'ÉVASION

65 rue Hénon- Bât B- 69004 LYON
TEL. 04 72 70 10 10
FAX. 04 72 70 25 87
contact@voyagesadaptes.com
www.voyagesadaptes.com

1 **à compléter directement en ligne sur : www.voyagesadaptes.com**

**ou**

2 **à retourner par Fax au : 04 72 70 25 87**

**ou**

3 **par Email à : contact@voyagesadaptes.com**

## INSCRIPTION

**CONTACT ÉTABLISSEMENT OU FAMILLE**

NOM : .....

.....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Informations impératives :

Tél : ..... Fax : .....

Email : .....

Personne à contacter : .....

Qualité (Famille, éducateur, chef de service...) : .....

.....

## FACTURATION

**CONTACT ORGANISME PAYEUR** (Famille-Tuteur-Curateur)

NOM : .....

.....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Informations impératives :

Tél : ..... Fax : .....

Email : .....

Personne à contacter : .....

Qualité (Tuteur, curateur, responsable légal...) : .....

.....

⚠ **Indiquer obligatoirement une adresse mail (pour la validation de réservation, l'envoi du dossier d'inscription)**

| SÉJOUR CHOISI | NOM / PRÉNOM | DATE DE NAISSANCE | SEXE | AUTONOMIE (cf page 6) | SITUATION FH FV FAM Autre (à préciser) | TRAVAILLEUR ESAT ? (Oui/Non) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | |

En couple avec : ..... Partagent la chambre : ☐ OUI ☐ NON

Besoin d'un professionnel médical : ☐ OUI ☐ NON **si oui précisez la raison:** .....

Appareillage: ☐ OUI ☐ NON **si oui précisez:** .....

Capable de monter et descendre un escalier **SEUL(E)** : ☐ OUI ☐ NON

Se lave seul(e): ☐ OUI ☐ aide ponctuelle ☐ aide constante

Énurésie : ☐ OUI ☐ NON **si oui précisez** .....

Encoprésie: ☐ OUI ☐ NON **si oui précisez** .....

## ASSURANCE

Annulation 3,5 % : ☐ OUI ☐ NON

Interruption 1,5 % : ☐ OUI ☐ NON

## ORGANISATION DES DÉPARTS ET RETOURS

(voir détails page 7 ou sur www.voyagesadaptes.com)

**Option 1** : Pré-acheminement à partir de votre établissement : ☐ Aller ☐ Retour

Conditions:

Foyers du Grand Lyon : à partir de 5 personnes inscrites **pour les mêmes dates de séjour.**

Foyers à moins de 1h30 de Lyon : à partir de 5 personnes inscrites **pour les mêmes dates de séjour.**

**Option 2** : Pré-acheminement à partir d'une des villes ou des gares de regroupement (voir p.6)

Ville aller: _____ Ville retour: _____

**Option 3** : Rendez-vous à LYON : ☐ Aller ☐ Retour

**Option 4** : Rendez-vous à la gare de LYON la Part-Dieu pour les personnes arrivant en train par leurs propres moyens.

Nous vous confirmerons sous 48h cette réservation en fonction de la disponibilité des séjours. **A la réception de la fiche de réservation vous disposez de 7 jours pour vous rétracter. Au-delà de ce délai, la réservation est considérée comme ferme et définitive**. Sous 15 jours vous devez nous retourner **l'acompte de 500 €** et le règlement des assurances choisies ainsi que le dossier d'inscription complété.

Le : __/__/____ À : _____ NOM : _____ Signature :

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## INSCRIPTION / RÈGLEMENT

A réception de votre fiche de réservation, VOYAGES ADAPTÉS validera sous 48h votre demande en fonction des places disponibles sur le séjour choisi. A la réception de la fiche de réservation vous disposez de 7 jours pour vous rétracter. Passé ce délai, la réservation est considérée comme ferme et définitive. Le dossier d'inscription doit être renvoyé sous 15 jours accompagné de l'acompte de 500€ , des assurances annulation et/ou interruption souscrites ou non. A régler par virement ou chèque. Après réception de votre dossier complet, nous vous faisons parvenir une facture.
Début Juillet, vous recevrez votre carnet de voyage complet comprenant les documents relatifs à votre séjour, vos convocations de départ et de retour ainsi que les piluliers sécurisés, le badge et les étiquettes de voyage.

• ATTENTION : Nous vous rappelons que la facture définitive est à régler au plus tard 45 jours avant le départ, incluant les éventuels frais annexes (pré-acheminement, hôtel…). Toute personne se présentant au départ d'un séjour ou voyage, ou sur le lieu de séjour sans avoir au préalable réglé son solde, pourra se voir refusée le départ.

## 2. PRIX

**Le prix inclus :**
- Le transport aller/retour de LYON au lieu de séjour
- L'hébergement,
- Les repas,
- L'encadrement,
- Les activités, visites, excursions prévues ainsi que celles proposées par l'équipe d'encadrement,
- Assurance responsabilité civile, assistance rapatriement

**N'inclus pas :**
- l'assurance annulation,
- l'assurance interruption,
- les dépenses personnelles
- les frais médicaux et pharmaceutiques

Les prix indiqués ne peuvent être considérés comme définitifs, nos tarifs sont soumis aux modifications du court des changes, des tarifs transports et coût de l'énergie. Les fluctuations d'ordres économiques peuvent entraîner une modification des tarifs ou des prestations.
Ainsi notre agence se réserve le droit de modifier les prix, tant à la hausse qu'à la baisse, dans les limites légales prévues à l'article R211-10. Au cours des 30 jours qui précèdent la date de départ prévue, le prix fixé au contrat ne peut faire l'objet d'une modification. Dans l'hypothèse d'une majoration du prix de vente, les clients déjà inscrits seront avisés par lettre recommandée avec accusé de réception

## 3. ASSURANCES

Notre agence a souscrit à une assurance responsabilité civile professionnel auprès de HISCOX France 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux,
L'ensemble des différents contrats d'assurances voyages complémentaires et d'assistance rapatriement proposés par VOYAGES ADAPTÉS, sont souscrit auprès de APRIL ASSISTANCE (APRIL Assistance France, 114 Boulevard Vivier Merle 69439 LYON cedex 03).

Pour chaque séjour, nous vous proposons des contrats assurances vous permettant de vous couvrir et donc de partir en toute tranquillité, nous vous invitons donc à lire très attentivement les paragraphes suivants :

- ASSURANCE ANNULATION, L'assurance souscrite vous rembourse sans limite d'âge, en cas d'annulation avant le départ, la somme payée à VOYAGES ADAPTÉS , déduction faite de la franchise et des frais de dossiers de 90€ et du montant de l'assurance de 3,5% du prix du séjour, Vous êtes garanti :
1. En cas d'accident corporel grave, maladie grave y compris la rechute imprévisible, l'aggravation imprévisible d'une maladie chronique ou préexistante, ainsi que les suites, les séquelles d'un accident survenu antérieurement à la souscription du présent contrat ou de décès :
- de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait ou toute personne qui vous est liée par un Pacs, d'un de vos ascendants ou descendants y compris ceux n'étant pas à votre charge fiscale, frères ou soeurs, beaux-frères ou belles-soeurs, gendres ou belles-filles, beaux-pères ou belles-mères, de votre tuteur légal, quel que soit leur pays de domicile, ainsi que toute personne vivant habituellement avec vous ;
- de la personne qui vous accompagne au cours de votre voyage, sous réserve que ses nom et prénom aient été indiqués aux mêmes conditions particulières que vous et qu'elle ait acquitté la prime d'assurance ;
2. En cas de votre grossesse non connue au moment de l'inscription au voyage et vous contre indiquant le voyage par la nature même de celui-ci ;
3. En cas de complication nette et imprévisible de votre état de grossesse et ce, avant l'entrée dans la 28ème semaine d'aménorrhée, en cas de fausse couche, interruption thérapeutique de grossesse et leurs suites ;
4. En cas d'hospitalisation de plus de 3 jours consécutifs entrainée par un état dépressif, une maladie psychique, nerveuse, mentale ;
5. Si vous ou votre conjoint devez être licencié pour motif économique, à condition que la procédure n'ait pas été engagée au jour de la souscription du présent contrat ;
6. En cas de dommages matériels importants, survenant à votre domicile ou à vos locaux professionnels ou à votre exploitation agricole dont vous êtes propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit, détruits à plus de 50 % et nécessitant impérativement le jour de votre départ, votre présence sur les lieux pour effectuer les actes conservatoires nécessaires.

EXCLUSIONS SPECIFIQUES A LA GARANTIE «ANNULATION DE VOYAGE»
Les exclusions communes à toutes les garanties sont applicables. En outre, sont exclues les annulations consécutives à l'un des événements ou circonstances suivants :
• Les événements survenus entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du présent contrat ;
• Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du présent contrat ;
• L'état dépressif, les maladies psychiques, nerveuses, mentales entraînant une hospitalisation inférieure ou égale à 3 jours consécutifs ;
• Les interruptions volontaires de grossesses, leurs suites et leurs complications ;
• Les traitements esthétiques, les cures, les fécondations in vitro ;
• Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation ;
• Les annulations du fait du transporteur ou de l'organisateur de voyage, quelle qu'en soit la cause ;
• Les contre-indications et suites de vaccination, les annulations consécutives à un oubli de vaccination ;
• Les annulations ayant pour origine la non-présentation pour quelque cause que ce soit, d'un des documents indispensables au voyage.

– ASSURANCE INTERRUPTION : Vous pouvez en plus souscrire une assurance interruption de séjour au coût de 1,5% du montant total du séjour. Nous vous remboursons au prorata temporis les frais de séjour déjà réglés et non utilisés (transport non compris) à compter du jour suivant votre retour anticipé si vous avez dû interrompre votre voyage à la suite :
• d'une hospitalisation ou un décès d'un membre de votre famille, de votre remplaçant professionnel désigné aux conditions particulières, de la personne en charge de la garde de votre enfant mineur et/ou majeur handicapé resté au domicile et désignée aux conditions particulières ;
• des dommages graves survenus aux locaux professionnels ou privés de l'Assuré par suite d'incendie, d'explosion, d'inondation ou de cambriolage nécessitant impérativement la présence de l'Assuré sur place.

## 4. TRAITEMENTS MÉDICAUX

Les traitements médicaux devront être préparés par une infirmière ou un médecin dans les piluliers sécurisés fournis par VOYAGES ADAPTES en quantité suffisante pour toute la durée du séjour. Les piluliers seront accompagnés de l'original ou de la photocopie de l'ordonnance correspondante précisant la posologie du traitement.

## 5. ARGENT PERSONNEL

VOYAGES ADAPTÉS ne pourra être tenu responsable de tout vol ou perte d'argent personnel durant les séjours ou le transport qui ne lui aura pas été confié au préalable par virement ou chèque au moins 1 mois avant le début du séjour. VOYAGES ADAPTÉS n'est pas tenu de donner tous les justificatifs de dépenses de l'argent personnel des participants autonomes financièrement et sera tenu de fournir un justificatif pour tout achat supérieur ou égal à 10 euros pour les participants non autonomes financièrement. Une fiche récapitulative des dépenses sera fournie à l'issue de leur séjour ainsi que le reliquat d'argent s'il y a lieu. Dans le cas du non-respect des délais et conditions établis par VOYAGES ADAPTÉS pour le versement de l'argent personnel, il sera facturé des frais de gestion s'élevant à 10 euros.

## 6. TROUSSEAU

Une fiche trousseau type sera fournie à titre indicatif. VOYAGES ADAPTÉS décline toute responsabilité pour tout vol ou perte de vêtements et d'objets précieux lors du séjour et du transport. Tout le linge et les affaires personnelles devront impérativement être marqués. Les personnes énurétiques devront apporter les fournitures nécessaires (alèse, couches, draps de rechange). Si l'énurésie n'est pas signalée ou le matériel nécessaire absent, la literie souillée et le matériel seront facturés au participant. VOYAGES ADAPTÉS ne peut être tenu responsable des dégradations des affaires personnelles.

## 7. FORMALITÉS POUR LES SÉJOURS

En France métropolitaine, une photocopie de la carte d'identité ou un duplicata suffit pour les personnes de nationalité française. Pour les excursions à l'étranger, la carte d'identité est obligatoire.

## 8. DURÉE DES SÉJOURS

Sont inclus dans la durée des séjours : le jour de départ à partir de l'heure de convocation jusqu'au jour de retour à l'heure d'arrivée. Les prix sont calculés en fonction du nombre de nuitées et non de journées.

## 9. ANNULATION DES PRESTATIONS PAR LES CLIENTS

Toute annulation de la part du client sera soumise aux frais suivants :
- Plus de 90 jours avant le départ : montant de l'acompte versé + frais de dossier de 90€
- De 90 jours à 60 jours du départ : 50% du montant total du voyage + frais de dossier de 90€
- Moins de 60 jours du départ : 100% du montant total du voyage

## 10. MODIFICATION PAR L'ORGANISATEUR

Lorsque, avant le départ, le séjour est modifié par l'organisateur sur les éléments essentiels, le client, sans préjuger des recours en réparations des dommages subis, peut dans un délai de 7 jours après avoir été averti :
- soit mettre fin à sa réservation dans les conditions prévues au paragraphe « annulation de la part de l'organisateur »,
- soit accepter de participer au voyage modifié. Un avenant sera alors présenté à sa signature précisant les modifications apportées et la révision des prix que celles-ci entraînent. La substitution d'un hébergement de catégorie similaire à celle demandée ne peut en aucun cas être considérée comme une modification de la part de l'organisateur.

## 11. ANNULATION DE LA PART DE L'ORGANISATEUR

Dans le cas où le voyage est annulé par l'organisateur pour quelque motif que ce soit, le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées. Le client recevra une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son propre fait à la date, sauf lorsque l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure ou pour la sécurité des voyageurs. VOYAGES ADAPTÉS ne peut être tenu pour responsable et n'est pas tenu de proposer des remboursements en cas de force majeure (événements climatiques, sociaux, naturels ou de sécurité).

## 12. ABSENCE ET DÉSISTEMENT

En cas d'absence à la date du départ, aucun remboursement ne sera effectué. VOYAGES ADAPTÉS ne peut être tenu pour responsable du défaut d'enregistrement des clients au lieu du départ du voyage occasionné par un retard de pré-acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers. VOYAGES ADAPTÉS ne peut être tenu pour responsable : - lorsque le participant présente des documents d'identification et/ou sanitaires périmés. - lorsque le participant ne présente pas les documents d'identification et/ou sanitaires nécessaires à la réalisation de son voyage. En cas de défaut d'enregistrement du client au lieu de départ, il sera retenu 100% du prix du voyage et son réacheminement sera effectué à ses frais.

## 13. INTÉGRATION

VOYAGES ADAPTÉS se réserve le droit de refuser toute demande de réservation considérée comme non conforme au degré de handicap compatible avec la vie collective, ou non adaptée aux activités proposées. Toute information erronée ou insuffisante, ou tout handicap supérieur à l'accessibilité aux activités entraînera : - soit une tarification supérieure à celle prévue (encadrement supplémentaire) - soit un refus au départ sur simple constatation, - soit un renvoi au cours du séjour - soit une hospitalisation si nécessaire sur avis médical. et ce sans pouvoir prétendre à remboursement même partiel. VOYAGES ADAPTÉS se réserve le droit de renvoyer ou de transférer sur un autre séjour tout participant dont le comportement mettrait en danger sa sécurité et celle des autres ou nuirait au bon fonctionnement du séjour. Aucun remboursement ne sera accordé dans ces cas de figure et les frais de transfert resteront à la charge du participant.

## 14. RÉCLAMATION

Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée à VOYAGES ADAPTÉS au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de retour, par courrier recommandé avec accusé de réception. Le non-respect de ce délai pourra être susceptible d'affecter le traitement du dossier de réclamation. Le délai de réponse peut varier en fonction de la durée de l'enquête de VOYAGES ADAPTÉS auprès des prestataires de services concernés. Les modifications ou interruptions de séjour occasionnées par toutes circonstances, même de force majeure, ne pourront donner lieu à aucun remboursement. Le règlement de la facture par le client sous-entend l'acceptation des tarifs et des conditions de séjour.

## 15. PRE-ACHEMINEMENT

Annulation et absence : toute annulation d'un pré- acheminement doit nous être communiquée dès que possible par courrier recommandé. L'annulation ou la non- présentation à un pré-acheminement entraîne des pénalités: Pénalités dues en cas d'annulation ou d'absence d'après les mêmes conditions qu'en cas d'annulation de séjour.
Retards : En cas de retard, aucune indemnité ne sera accordée.
Annulation du pré-acheminement par V.A : V.A peut être amené à annuler un pré-acheminement en cas de force majeure (mauvaises conditions météorologiques, accident routier, état de la route...).
V.A se réserve le droit de refuser l'accès au pré-acheminement de personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui.
Les établissements ou personnes souhaitant la mise en place éventuelle de pré-acheminements à partir d'une ville qui ne figure pas dans les villes citées doivent en faire la demande à V.A dès la prise d'options. Ce service est soumis à conditions, nous consulter.
Modalités de réclamation : Toute réclamation relative aux pré-acheminements doit être adressée par pli recommandé dans un délai de 15 jours après la fin du pré-acheminement. Aucune réclamation postérieure ne sera prise en compte.

# DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux articles L211-8 et L211-18 du Code du tourisme, les dispositions des articles R211-5 à R211-13 du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique. La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R211-7 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription. En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R211-7 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.
L'agence VOYAGES ADAPTÉS immatriculée des opérateurs aides et séjours délivrée par Atout France, souscrit auprès de la compagnie HISCOX, un contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle et une Garantie financière de 200.000€ auprès de l'APS, 15 avenue Carnot 75017, Paris.

### Article R211-5

Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article L211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

### Article R211-6

Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que : 1/ La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transport utilisés ; 2/ Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil 3/ Les repas fournis ; 4/ La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 5/ Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ; 6/ Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ; 7/ La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du séjour : cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ; 8/ Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ; 9/ Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R211-10 ; 10/ Les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 11/ Les conditions d'annulation définies aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ; 12/ Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ; 13/ L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie. 14/ Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R211-15 à R211-18 Article R211-7 : L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

### Article R211-8

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaires dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes : 1/ Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ; 2/ La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ; 3/ Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ; 4/ Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil. 5/ Le nombre de repas fournis ; 6/ L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 7/ Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ; 8/ Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R211-100 ; 9/ L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ; 10/ Le calendrier et les modalités de paiement du prix, en tout état de cause le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour; 11/ Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ; 12/ Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et prestataire de services concernés ; 13/ La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R211-6 ; 14/ Les conditions d'annulation de nature contractuelle; 15/ Les conditions d'annulation prévues aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ; 16/ Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ; 17/ Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ; 18/ La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ; 19/ L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur au moins 10 jours avant la date pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ; b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour. 20/ La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 14° de l'article R211-6.
Article R211-9 : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

### Article R211-10

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L 211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations de prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

### Article R211-11

Lorsque, avant le départ de l'acheteur le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 14° de l'article R211-6, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé réception : - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

### Article R211-12

Dans le cas prévu de l'article L 211-15 lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; L'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées : l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

### Article R211-13

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre des dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : - soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différente de prix. - soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix des titres de transport pour assurer son retour dans les conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.
Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 14° de l'article R211-6.

# voyages adaptés

LE DROIT À L'ÉVASION

65 rue Hénon- Bât B- 69004 LYON
Tél. 04 72 70 10 10 - Fax. 04 72 70 25 87
contact@voyagesadaptes.com

**www.voyagesadaptes.com**

• **Immatriculation Atout France** N°IM069120010
• **Agrément Vacances Adaptées Organisées** n°20-53